

Centre départemental de santé

Le Centre Départemental de Santé offre la possibilité aux médecins généralistes d'exercer en tant que salariés et de se consacrer à la médecine. Le Conseil départemental organise l'accueil, la comptabilité et l'administration.

Pourquoi un Centre départemental de Santé ?

Pour contribuer à lutter contre le risque de désertification de l'offre en médecine générale et à réduire les inégalités de territoires en matière de prise en soins des publics fragiles en proposant un exercice médical innovant : en salariat, en équipe, intégré aux compétences médico-sociales du Département, en coordination avec les acteurs locaux de santé.

Les médecins peuvent se consacrer pleinement à la médecine, les fonctions d'accueil et de secrétariat sont assurés par d'autres personnes.

Comment fonctionne un Centre départemental de Santé ?

Un Centre départemental de Santé fonctionne avec des médecins salariés contractuels. Ces médecins participent à la permanence des soins. Sous un même toit, sont rassemblés les services sociaux et médico-sociaux du Conseil départemental : la Protection Maternelle et Infantile, le Centre de Planification et d'Éducation familiale, le service de polyvalence de secteur, le service insertion.



Le premier site du Centre départemental de Santé est ouvert à Excideuil, 24, rue André Audy, du lundi au vendredi (sauf jeudi), de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h ; le samedi de 9h à 12h.

D'autres sites sont envisagés sur le département pour contribuer à l'accès aux soins.

